

Résumé des exigences provinciales en matière de formation continue (FC) pour les OD

Province	Montant	Cycle	Détails	Autre
AB	150 crédits de FC	Tous les 3 ans (jusqu'à 50 crédits inutilisés peuvent être reportés à la période suivante) 2015-2017	Catégorie 1 = 2 crédits par heure Catégorie 2 = 1 crédit par heure (maximum de 75 crédits/cycle)	
BC	20 heures	Tous les ans Du 1 ^{er} novembre au 31 octobre (20 heures d'heures inutilisées peuvent être reportées à l'année suivante)		Pas plus de 10 heures de cours sur des sujets autres que la santé oculaire.
SK	75 heures créditées	Tous les 3 ans Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 (aucun report)	50 – catégorie A 25 – catégorie A ou B	Un minimum de 25 heures de cours de catégorie A doit être axé sur des sujets raisonnablement liés aux maladies oculaires et à leur traitement ou aux maladies systémiques connexes.
MB	40 heures	Tous les deux ans, immédiatement avant le renouvellement de l'inscription (aucun report)		
ON	70 heures créditées Note : L'Ordre de l'Ontario exige que les cours de FC <i>en ligne</i> soient agréés par le COPE .	Tous les 3 ans (aucun report) 2015-2017	50 – catégorie A 20 – catégorie A ou B	Un minimum de 20 heures de cours de catégorie A doit être axé sur des sujets raisonnablement liés aux maladies oculaires et à leur traitement ou aux maladies systémiques connexes.
QC	45 crédits	Tous les 3 ans (aucun report)	Au moins 30 heures en santé oculovisuelle et 15 heures en optométrie générale	
NB	45 heures créditées	Tous les 3 ans (report possible de 5 heures créditées non utilisées)	Catégorie A = au moins 30 heures; au moins 10 heures sur l'utilisation des agents pharmaceutiques thérapeutiques (APT) Catégorie B	On présume qu'il s'agit d'OD qualifiés pour l'utilisation des APT; sinon, le nombre d'heures tombe à 35.

12 Février 2019

NS	55 heures	Tous les 3 ans	Catégorie A = minimum de 35 heures Catégorie B = maximum de 20 heures	
PE	Au moins 15 heures créditées sur les médicaments thérapeutiques, dans l'année précédant la demande de renouvellement, ou 45 heures créditées, dont au moins 10 heures sur les médicaments thérapeutiques, au cours des trois années précédant la demande			On présume qu'il s'agit d'OD qualifiés pour l'utilisation des APT; sinon, le nombre d'heures tombe à 12/36.
NL	60 heures	Cycle triennal (jusqu'à 15 heures inutilisées de catégorie A peuvent être reportées)	40 – catégorie A 20 – catégorie A ou B	

12 Février 2019